



Usurpation d'identité pr ouvrir un compte

Par **nono1901**, le **17/01/2012** à **17:54**

Bonjour,
mon copain est victime d'une usurpation d'identité, on a ouvert un compte à son nom au CA
du coup il est interdit bancaire... puis je me retourné contre le C. agricole???

Par **pat76**, le **17/01/2012** à **18:19**

Bonjour

Ce n'est pas à vous de le faire mais à votre copain et il doit déposer une plainte auprès du procureur de la république pour l'usurpation d'identité.

Il y a une photocopie de la carte d'identité qui a été présentée pour l'ouverture du compte, donc le visage de l'usurpateur apparaîtra...

Par **nono1901**, le **17/01/2012** à **20:42**

C déjà fait ;-) parcontre c sa carte qu'il avt perdu qui apparaît sur l'ouverture de compte ..
Donc es ce qu'il peut porter plainte pr négligence de la part de la banque ? (es ce qu'il peut aussi se tourner contre cette banque ?

Par **libertÃ©**, le **25/02/2012** à **10:17**

bonjour, j'ai exactement le même problème que votre ami, pourriez vous me dire comment cela se passe pour vous et quelles demarches avez vous effectuez?.merci d'avance